

Mlle Arman-
s moi, colla
contre mon

-vingt mille

éblouisse-
rraine ne s'en

continua-t-elle,
des anciens
maison... Qui
ne sera pas
ressource des
à la remet-
confie à ta
évouement...
ente, dit-on,
és. Si cette
ieu, tu rachè-
e-dix mille
és... Dans le
ras parvenir
le duc mon
M. le comte
s, c'est-à-dire
e différence,
s sont à toi.
ent lui reve-
sur son lit,
croix de son

de notre Sau-
ure que tu
s les derniè-
rraine mou-

age exprima

it-elle; je
tu aura
aut. Mais
ans le temps
ne sera en
ne que si on
essées... J'ai
u le sortiras
à château, à
i trouvé un
dans cette
mon lit, en-
de chêne...
la force de
le faut. Tu
drap et le
cement, par
jardin... Tu
comme tu
s dehors, tu
re et tu le
La nuit est
pas si tu
écations...
à bout de

rd, mais j'é-
draps que je
drèrent l'affai-

minutes, j'eus
as, sans un
nous trahir.
mais la fenê-

dis-je.
balbutia-t-
uvé!...
fond soupir,
elle était

retraçait M.
it...
rconstances
es du passé
un incendie

la vérité,
és, était hors

plus.
s fille qu'il
à morte, à
armeuse..

en pronon-
était mor-
semblait
lître et lui
on serment.
de silence
voix sourde

s...on vint.
adorée, les
il y eut une
aimable con-
de perdait
Je pus me
rqué, courir
le coffre de
plus tard, il
à misérable
s...L'année
armeuse..

il s'arrêta
son arrêt
ille.

ABONNEMENT

Par année \$3.00
Pour six mois 1.50
Pour quatre mois 1.50
Édition Hebdomadaire \$1.00

Administration et Rédaction,
524, RUE SUSSEX.

LE CANADA

"RELIGION ET PATRIE"

ANNONCES

Première insertion, par ligne \$0.10
Tous les jours 0.05
Trois fois par semaine 0.05
Une fois par semaine 0.05
Avis de Naisance, Mariage ou Décès 50

La Société de Publicité,
PROPRIÉTAIRE.

LE CANADA

Ottawa, 12 Mai 1886

MOUVEMENT SÉCESSIONNISTE

Le vieux levain annexionniste qui a de tout temps fermenté à la Nouvelle-Ecosse, menace d'agiter de nouveau la province. On le déguise sous forme d'un mouvement de sécession contre la Confédération.

Comme partout, ce sont les libéraux qui sont à la tête de cette agitation déloyale. C'est ainsi que le gouvernement agit de la Nouvelle-Ecosse a réussi à faire adopter par la Chambre une résolution comportant que la province désire se constituer en province indépendante. Six députés seulement ont voté contre, ce qui pourrait indiquer un mouvement sérieux.

Il est à peine besoin de dire que la Nouvelle-Ecosse n'a aucune chance de se séparer des autres provinces. On se souvient de l'agitation qu'elle fit dans ces sens, il y a quelques années, sous la conduite de l'éloquent Joseph Howe, agitation qui eut pour résultat d'améliorer les conditions de son entrée dans la Confédération. Une seconde tentative serait vue d'un œil encore moins favorable par le gouvernement fédéral.

Les libéraux de la Nouvelle Ecosse savent bien le sort qui les attend, mais leur mouvement est tout simplement une manœuvre électorale pour revenir au pouvoir — les élections locales devant avoir lieu prochainement — et pour créer du mécontentement contre le parti conservateur.

L'ÉCOLE ST-JEAN-BAPTISTE

L'assemblée du bureau des écoles catholiques d'Ottawa, qui devait avoir lieu hier soir, a été remise à vendredi prochain, faute de quorum. On devait y discuter la motion de M. Smith qui s'oppose à la décision, prise à la dernière assemblée, de construire une école catholique dans le quartier Wellington, près de l'église, sous la conduite des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Sa Grandeur Monseigneur Duhamel s'était rendue à cette assemblée, montrant par là l'intérêt qu'elle porte à cette question vitale pour les catholiques et les Canadiens-français de la paroisse St Jean-Baptiste.

Malheureusement une moitié du Bureau des écoles est opposée à la construction de cette école qui est d'une urgence capitale, et ce qui est encore plus regrettable, cette moitié est exclusivement composée d'Irlandais. Ceux-ci ne devraient pas ainsi s'opposer à la construction d'une école dont l'utilité est admise de tous.

Le coût annuel, vu les avantages considérables offerts par Sa Grandeur Monseigneur d'Ottawa, sera moindre que le coût annuel de l'école laïque actuelle à laquelle il faut nécessairement ajouter cette année un troisième instituteur, car le nombre des enfants y est trop considérable pour deux instituteurs seulement.

Les deux instituteurs actuels coûtent chacun \$425, mais il en faudra un troisième qui recevra environ \$400, ce qui fera \$1250 par année. Or, la construction devant coûter \$10,000, Sa Grandeur offre les fonds nécessaires à 6 p. c. seulement, de sorte que l'intérêt à payer sera de \$600 seulement. Trois Frères instituteurs devant coûter \$200 chacun

DANS LA CAPITALE

Indisposé

L'honorable M. Pope est encore dans l'impossibilité de vaquer à ses occupations parlementaires.

Mieux

M. le maire McDougall qui était indisposé depuis quelques jours, est rétabli et reprendra ses occupations sous peu.

Une députation

Les membres de la députation de Winnipeg, qui ont eu une entrevue avec sir Hector Langevin, occupant des sièges dans la galerie de la presse, hier après-midi, en compagnie de M. Watson.

Nomination

M. W. B. Cameron, qui a été prisonnier dans le camp de Gros Ours, et qui, depuis, a donné plusieurs conférences sur l'insurrection du Nord-Ouest, vient d'être nommé à une charge dans le département de l'intérieur.

Pèlerinage

La Congrégation des hommes, fera dimanche le 16, si le temps le permet, son pèlerinage annuel à N. D. de Lourdes.

Les membres de la Société du Sacré-Cœur, ainsi que toutes autres personnes le désirant, pourront y prendre part.

Départ de la Chapelle, rue Murray, à 6 heures précises.

Corps de musique

Les élections des officiers du "Corps de musique des Chaudières" ont eu lieu lundi. En voici le résultat : —

F. X. Ouellette, réélu Président; Alphonse Peyra, Vice-Président; Alphonse Couture, Trésorier; J. N. Primeau, Secrétaire (ré-élu) François Meunier, Asst-Secrétaire.

Un Témissamingue

Lundi soir, par le train de 5 heures, sont partis pour Témissamingue le Rév. P. Gendreau, président de la société de Colonisation du lac Témissamingue; le Rév. M. Paré, curé de l'Ange-Gardien accompagné de plusieurs de ses paroissiens; le Dr Benoit, de Napierville; M. Auguste Laperrière et ses trois fils; M. Horace Panet, M. O. Latour et autres, tout une centaine. Succès!

Sérieux accident

Un accident déplorable a eu lieu sur la traverse du Canada Atlantic à la rue Elgin. Un nommé Bell conduisait un véhicule madame Buflon, la femme de son patron, lorsqu'en approchant de la voie ferrée le cheval, arut excité en entendant le bruit d'un train. Bell descendit de voiture et voulut apaiser l'animal en le tenant par la bride, mais le cheval se dégagea des mains de Bell et alla se jeter sur une clôture qu'il défonça. Un morceau de bois, lancé avec force, vint frapper Mme Buflon à la figure, lui infligea une grave blessure à un œil, et il est à craindre qu'elle perde l'usage.

Correction

Dans la liste des souscripteurs au fond des incendiés que nous avons publié, le nom de M. W. G. Perley a été mentionné en rapport avec la souscription généreuse de \$1,000. C'est MM. Perley et Pattee que nous aurions dû mentionner.

Mascarade

Les membres costumés de la mascarade sont passés aujourd'hui dans les rues de la ville, et ont séjourné les principaux citoyens de la ville.

Ecoles séparées

Il y aura assemblée du bureau des écoles séparées demain soir.

Un beau cheval

M. C. Rochon possède le plus beau cheval d'Ottawa, mais ses créanciers ne veulent pas lui permettre de le garder et il le changera pour de l'argent jeudi matin à dix heures sur le marché By. Voyez sa généalogie dans une autre colonne.

Cour de Police

12 mai—George Johnston, arrêté en état d'ivresse, \$1 d'amende et les frais; James Kelly, même offense, même amende; Jean Labrecque, vieillard avec cheveux blancs, pour avoir mendié sur la rue et avoir en sa possession une bouteille de whiskey, est envoyé en prison pour un mois; le vieux délinquant aurait préféré être acquitté, car il verse

un pleur en accompagnant le constable; Joseph Courval, de Hull, pour avoir mendié sur la rue est acquitté.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

(Séance du 11 Mai.)

La séance est ouverte à 3 hrs p.m. L'ORATEUR appelle l'attention des membres sur un abus qui s'est glissé lorsqu'ils ont des explications à donner pour repousser des attaques ou des insinuations qui leur paraissent personnelles. Il fait observer que ces explications doivent être faites en peu de mots et toujours en langage parlementaire.

M. GAULT désire éclaircir une assertion de M. Charlton, de Norfolk, à son égard. Ce monsieur a affirmé que lui (M. Gault) avait fait demander deux townships dans le Nord-Ouest. A ce sujet, M. Gault lit une lettre qu'il a reçue du département de l'intérieur constatant qu'il n'avait jamais fait aucune demande à ce sujet et qu'une concession ne lui avait jamais été faite.

Les bills suivants sont une troisième fois et adoptés. Aide à la corporation de la ville de Cobourg.—honorable M. McLellan. Pour interpréter l'acte pour le règlement final des réclamations du Manitoba contre le Canada.

Les bills suivants du gouvernement sont lus une seconde fois: Pour amender le nouveau l'acte du chemin de fer du Pacifique.—honorable M. McLellan.

Pour amender la loi concernant le traitement de certains juges de la Cour Suprême dans l'Ontario.—honorable M. Thompson. Pour faire de nouvelles dispositions concernant l'administration des terres publiques dans la Colombie Anglaise.—honorable M. White.

Le comité fait rapport des résolutions concernant la nomination des juges dans les territoires du Nord-Ouest. Le bill du gouvernement pour l'établissement de fermes d'expérimentation a été soumis au comité.

Sur motion de M. Carling ce bill est lu une troisième fois. Sur motion de l'honorable M. Costigan la chambre se forme en comité sur le bill amendant l'acte de 1853 du revenu de l'intérieur.

En comité les clauses se rapportant à l'oléomargarine et à la butirine ont été lues, vu que le gouvernement doit proposer une mesure pour en prohiber la confection et la vente.

A six heures la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

Sir John MACDONALD propose que le bill concernant la représentation des territoires du Nord-Ouest au parlement fédéral soit lu pour la deuxième fois.

Ces territoires comprennent quatre représentants deux pour l'Assiniboia et un chaque pour la Saskatchewan et l'Alberta. On prétendrait peut-être que la population des territoires est trop restreinte pour avoir ainsi quatre représentants. Il ne faut pas oublier que les divers districts, comme dans le cas de Manitoba peuvent avoir des intérêts différents. La franchise électorale adoptée pour le Conseil du Nord-Ouest, sera la même pour Ottawa, et le Conseil lui-même, aujourd'hui composé de sept membres, sera constitué en législature quand il en comptera vingt et un.

M. CAMERON (de Huron) critique la clause du bill qui concerne la qualification. Sir John MACDONALD observe que cette clause est la copie exacte de celle de l'acte de 1875 adopté pour le gouvernement Mackenzie. Quant aux autres dispositions du bill elles sont basées sur les recommandations faites par la population des territoires qui connaît mieux que qu'il que ce soit ce qui convient à ses besoins.

M. MILLS dit que le premier ministre en introduisant dans son bill une franchise pour le Nord-Ouest différente de celle qui existe pour le pays, reconnaît le principe que certaines circonstances qui existent dans diverses parties du pays, peut rendre nécessaire l'existence d'une franchise différente.

M. WATSON exprime l'idée qu'on devrait adopter la franchise la plus en vogue dans les territoires du Nord-Ouest.

L'honorable M. ROYAL est d'opinion que le gouvernement avait agi sagement en adoptant la même franchise que pour l'élection des membres du Conseil du Nord-Ouest, ce qui répondrait mieux aux besoins du peuple. Au Manitoba, on se sert de listes municipales pour faire les listes électorales. Mais ce n'est que récemment que des municipalités ont été formées au Nord-Ouest. Lorsque des membres auront été élus pour ces territoires, ils pourront alors exposer devant la Chambre leurs vues concernant les élections dans ces territoires.

Le bill est lu une seconde fois. A onze heures, la séance est levée.

Echos du feu

Un grand nombre de zélés et courageux citoyens d'Ottawa ont travaillé activement lors de l'incendie de dimanche dernier, et les citoyens de Hull aimeraient à les connaître tous pour le remercier personnellement, mais la chose est impossible. Nous devons cependant mentionner M. G. Taylor, qui a occupé différentes positions importantes à la compagnie d'imprimerie du Citizen. M. G. Taylor s'est montré aussi zélé en cette occasion qu'il l'a fait dans sa position de secrétaire de l'association libérale en servatrice en temps d'élection, à Ottawa. Ou aurait dit un pompier de vingt années d'expérience.

DECES

Hier, en cette ville, Laura, fille de Jean Desvarannes. Ses funérailles auront lieu demain. Le convoi funèbre quittera la résidence de son père à 4 hrs. P.M. au No. 368 rue St. André, pour se rendre à l'église St. Anne et de là au cimetière.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Pittaway & Jarvis
EN CONSEQUENCE, ALLEZ CHEZ
—PHOTOGRAPIES SUPÉRIEURES—
Nous donnons la meilleure valeur pour votre argent.
Etude: 117 Rue Sparks, Ottawa.

CARTES D'AFFAIRES

OTTAWA

Mlle. O. BERTRAND,
MODISTE.
Partira le 1er de Mai de la rue Clarence pour aller demeurer au coin des rues Water et Dalhousie. Elle invite ses nombreuses pratiques de venir l'encourager comme par le passé.

Chaussures.

J'ai maintenant en mains un immense assortiment de chaussures faites à la main. Les pratiques trouveront tout ce qu'elles peuvent désirer en fait de chaussures de printemps et d'été. Bonne qualité, dernigotté et à bon marché.

G. MURPHY,
No. 536 côté ouest de la rue Sussex

LES CHAPEAUX Yum-Yum

—ET—
"MIKADO"

Mlle A. McDonald
N'ont pas leur égal.

Maison de Modes Parisienne
521 RUE SUSSEX,
Quatrième porte de la rue York.

CHARBON

DE TOUTES SORTES,
Bois de Chauffage,
Bardeaux,
Lattes,
Tuyaux de gres
pour égouts,
Etc., Etc.

Il nous reste encore quelques bonnes Montres que nous vendrons à \$1.00 par semaine.

Chevrier Freres,

544, RUE SUSSEX.

NOUVEAU RESTAURANT

Repas à toutes heures,
142 1/2 RUE SPARKS.
TABLE DE 1ère CLASSE.
Lunch à Midi, 6 billets pour \$1.00.
GUSTAVE CHEVRIER,
Propriétaire.
Ottawa, 12 mai, 1886 6m

Pour garnir les Maisons.

Nous venons de recevoir un as ent de
TAPIS de BRUXELLES
—ET DE—
TAPISSERIE
Voyez-les avant d'acheter.

Harris & Campbell,

RUE O'CONNOR.

VENANT D'ÊTRE RECUES
10,000

Pièces de papier peint,
De tous genres et de tous prix.

G. PHILIBERT

PEINTRE.
208 RUE DALHOUSIE, OTTAWA.

T. VEZINA,

(Employé pendant 14 ans chez School-bread Rue Sparks)
No. 100 rue Rideau, Ottawa.

Se chargera de confectionner et poser les tapis de toutes sortes et de toutes grandeurs. Réparera les meubles, et placera toutes espèces d'ornements dans les maisons tel que, Corniches, Rideaux, Poles, etc., etc.

Prix très modérés. Une visite est sollicitée.
T. VEZINA,
No. 100 rue Rideau, Ottawa.
No. 92, rue Principale, Hull.

HOTEL RIENDEAU

TENU SUR LE PLAN
Européen et Américain,
64 Rue St. Gabriel, Montréal.

Cet Hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des promesses de la saison, préparées par des cuisiniers français du premier ordre. Repas à toute heure (On trouvera constamment à cet établissement de première classe, des vins, liqueurs et cigares de choix.)
JOS. RIENDEAU,
Propriétaire.

Thomas Leblanc,

TAILLEUR
vient d'ouvrir une boutique de tailleur au Nos. 537 et 539, au magasin de M. A. D. Richard, rue Sussex.

Toutes commandes exécutées avec promptitude et coupe garantie.
N. B.—Hardes fines une spécialité

N. PAGE et Cie.,

Imprimeurs et Relieurs,
No. 152 1/2 rue Principale.
HULL.

Impressions de toutes sortes exécutées avec soin, élégance et promptitude.
Se charge aussi de la confection des insignes pour clubs et sociétés nationales et de bienfaisance.
Prix très modérés.
N. PAGE et Cie.
Ottawa, 12 mai 1886. 1a

TELEGRAPHIE

CANADA

Grève des employés de tramways
Toronto, 11.—Les omnibus conduits par les grévistes des tramways en opposition à ceux de la compagnie, ont été bien encouragés. Ils ne collectent pas le prix du passage, mais une boîte est fixée pour recevoir les contributions volontaires. Ils sont déterminés à continuer jusqu'à ce que la compagnie se soumette à leurs exigences. Il n'y a eu aucuns nouveaux troubles.

ETATS-UNIS

Nouvelles maritimes

NEW-YORK, 11.—L'Elbe est arrivé de Brême.
NEW-YORK, 11.—L'Amérique, de la compagnie Transatlantique est arrivé de Havre.

Une tempête

KANSAS CITY, 11.—Une violente tempête de pluie s'est abattue sur la ville aujourd'hui. Le palais de Justice s'est écroulé; une école a été en partie renversée et l'on dit que sept enfants ont été ensevelis dans les ruines. Une fabrique a aussi été démolie par le vent, cinq ouvriers y ont péri.

A 1 heure on a appris que l'ancien châteaueau de fer sur le Missouri s'est écroulé; ce qui paralyse le trafic sur plusieurs chemins de fer.

C'est dans la partie nord de la ville, que la tempête s'est déchaînée avec le plus de violence.

A 3 heures on a acquis la certitude qu'une vingtaine de personnes ont péri dans la tempête. La maison d'école et le palais de Justice avaient été renversés et il y a eu quelques temps par l'inspecteur des bâtiments comme menaçant ruine.

Malgré sa violence, la tempête d'aujourd'hui ne ressemble en rien à celle qui s'est abattue sur la ville il y a trois ans. C'était une pluie torrentielle poussée par un vent violent qui a converti les rues en véritables rivières. Une foule de cheminées ont été démolies et nombre de voitures ont été renversées. Il y a de l'eau dans toutes les caves.

KANSAS CITY, 11.—C'est vers 10 heures a.m. que les nuages ont commencé à s'amonceler au-dessus de la ville. L'orage arrivait du nord-est. Bientôt il fit presque aussi sombre qu'en pleine nuit. La population épouvantée courut se mettre à couvert. C'est à 11 h 30 que l'orage a crevé au-dessus de la ville. Il a duré une demi-heure et a renversé cheminées, enseignes, véhicules, etc.

A part le palais de justice et l'école, plusieurs bâtiments ont été renversés par la violence du vent.

LEAVENWORTH, 11.—A 11 heures avant midi un ouragan d'une violence extrême s'est déchaîné sur la ville.

A 10 heures p.m. on comptait 24 morts et 23 blessés.

M. Pasteur et le rage

NEW-YORK, 11.—Le chirurgien bien connu, M. Alexander Mott, de New York, vient de recevoir de son fils, le Dr Valentine Mott, actuellement à Paris pour y étudier le système de M. Pasteur pour la guérison de la rage, une lettre pleine d'enthousiasme, par laquelle le jeune médecin informe son père qu'il a obtenu le plus grand succès de la part de l'illustré savant français et de ses collaborateurs de la rue d'Ulm.

Exploits des voleurs

DETROIT, 11.—Des voleurs inconnus se sont introduits par effraction, pendant la nuit, dans le bureau de poste de Manistee (Michigan), ont enfoncé le coffre-fort et volé pour \$5,000 de valeurs diverses, y compris une forte somme en espèces et pour \$1,700 de timbres. Malgré les plus actives recherches de la police, aucun de ces mal-faiteurs n'a encore pu être arrêté.

Pastilles empoisonnées

JERSEY CITY, 11.—Une petite fille de six ans a été gravement indisposée à Jersey City, après avoir mangé des pastilles achetées dans un magasin du voisinage. Le médecin, ayant déclaré que ces pastilles devaient renfermer du poison, la servante chargée de la garder enfanta à un mangé plusieurs sous sans nez, se moqua de lui. Maintenant l'enfant est presque hors de danger, mais la servante est à toute extrémité.

Le procès de Maxell

SAINT-LOUIS, 11.—C'est aujourd'hui que doit commencer à Saint-Louis le procès de Hugh Brooks, plus connu sous le nom de Maxwell, l'assassin présumé du commis voyageur anglais Arthur Preller.

Voici les traits principaux de cette cause désormais célèbre aux Etats-Unis.

Le 19 janvier 1885, Hugh Brooks, jeune avoué de Stockport (Angleterre) filait aux Etats-Unis en compagnie de deux autres commis voyageurs, M. Arthur Preller, de Bradford (Angleterre), venant également en Amérique pour le compte de ses patrons et auquel il s'était prononcé sous le nom Lennox Maxwell, se disant médecin.

Une étroite amitié s'établit entre les deux voyageurs, et le 3 avril suivant on les retrouve ensemble à l'hôtel Southern, à Saint-Louis, où ils occupent deux chambres voisines. Le 5 du même mois, Maxwell quitte l'hôtel Southern, en disant que son ami était allé faire une tournée dans la campagne et ne reviendrait qu'au bout de quelques jours. Puis reprenant son nom Brooks, il partit pour San Francisco, où il s'embarqua pour la Nouvelle Zélande.

Le 14 du même mois, on trouva le cadavre de Preller enfoncé dans une des salles de voyage et déjà dans un état avancé de décomposition. Tout indiquait que le meurtre avait été commis par Maxwell-Brooks, et celui-ci fut arrêté à Auckland (Nouvelle-Zélande), par les soins du consul des Etats-Unis qui avait été prévenu par le câble. Extradé et ramené à Saint-Louis, Maxwell, ou plutôt Brooks, va enfin et passer en jugement, après de longs délais causés par des difficultés de toutes sortes, soulevées au cours de l'instruction, la victime et l'accusé étant tous deux de nationalité anglaise.

Les Grèves aux Etats-Unis

NEW-YORK, 11.—Herr Most, le chef ou caliate, a été mis en état d'arrestation.

Nouvelles du Mexique

GUAYMAS, 11.—Un courrier, arrivé hier de la colonne du général Martínez, annonce la prise avec les troupes mexicaines, d'Anahí, réduit fortifié des Indiens Yaquis. Dans l'assaut des retranchements, un officier et huit soldats mexicains ont été tués. Le chef indien Cajeme et le plus grand parti de ses forces ont abandonné la position plusieurs jours avant l'engagement. Les pertes du côté des Peaux-Rouges ne sont pas connues; mais on croit généralement que la guerre avec les Yaquis est terminée.

Tentative d'assassinat

Buenos Ayres, 11.—Au moment où le président s'apprêtait à ouvrir le congrès, une tentative d'assassinat a été dirigée contre lui. Un individu que l'on croit atteint d'aliénation mentale lui a porté à la tête un coup qui l'a rendu insensible. Malgré l'excitation créée par le crime, le message du président a été lu et la session a été ouverte.

Le président a été transporté chez lui. On ne le croit pas en danger de mort pour le moment.

Les anarchistes à Chicago

WASHINGTON, 11.—M. James Ward, représentant de Chicago, a envoyé hier le télégramme suivant à l'honorable E. Gray, du Freeman's Journal, de Dublin: En ma qualité de représentant du district de Chicago au congrès américain je désire réfuter les articles mensongers de certains journaux anglais et déclarer qu'aucune personne d'origine irlandaise n'a pris part aux troubles qui ont eu lieu récemment en cette ville et qu'au lieu d'aider aux anarchistes plusieurs braves Irlandais américains sont morts en défendant la vie et les intérêts des citoyens de Chicago.

(Signé) JAMES H. WARD.

Nomination

NEW-YORK, 11.—James D. Smith, a été élu président de la bourse aujourd'hui.

Grève terminée

NEW-YORK, 11.—Les fabricants de drap et les tailleurs ont réconcilié à l'amiable les difficultés qui existaient entre eux; la journée de travail est fixée à 9 heures.

EUROPE

La vente de Neuville

PARIS, 11.—La vente des esquisses et aquarelles d'Alphonse de Neuville a produit, le premier jour, 250,000 francs. Le résultat obtenu a été acheté la Esmeralda de Lagore de Stiering. C'est un des meilleurs spécimens. Une première esquisse d'une charge de cavalerie à Gravelotte, peinture appartenant à John S. Martin, de Brooklyn, a été vendue 11,000 fr. Une esquisse de la bataille de Sedan appartenant à M. Mungler, de Chicago, La batterie en marche de Bismarck n'a été vendue qu'à 10,000 fr. La réduction du célèbre tableau Défense de Long Bayou, appartenant à M. Chapman, de Saint-Louis, a été parée par un amateur français 3,600 fr. L'esquisse qui a obtenu le prix le plus élevé est Le Partisan, 27,500 fr. Presque toutes les petites esquisses ont été achetées par des amateurs. Les prix étaient trop hauts pour les marchands.

Les Polonais en Allemagne

BERLIN, 11.—Le bill assujettissant au contrôle du gouvernement tous les instituteurs dans les provinces polonaises a été adopté en deuxième délibération, dans la diète prussienne.

Course de chaloupes

LONDRES, 11.—Le club de rameurs de l'université de Cambridge n'a pas voulu accepter le défi que lui a porté l'université d'Harvard pour une course en chaloupe.

Le tarif allemand

BERLIN, 11.—On constate que le nouveau tarif allemand contrairement à l'attente de Bismarck n'a été plus gracieux qu'en faveur des industries du pays.

La question d'Orient

ATHENES, 11.—M. Deliyannis refuse de convoquer la chambre des députés. Il a donné hier les raisons qui l'avaient poussé à résigner son poste. Il dit que la guerre seule pourrait effacer l'humiliation à laquelle la Grèce a été soumise, mais que la guerre était impossible s'il y avait dissension parmi les Grecs.

Les menées d'opposition et l'indifférence du roi paralysaient les efforts de vrais patriotes. C'est pour cela que le gouvernement avait résigné dans l'intérêt du pays. Il était convaincu que les puissances étaient hostiles à son gouvernement.

Le comte de Mouy, ministre français en Grèce, a demandé à son gouvernement quelle ligne de conduite il devait suivre, vu l'état des affaires en Grèce.

Les puissances après avoir fait le bonheur des ports grecs et avoir notifié la Grèce de ce fait, ont été forcées à cause du mauvais temps d'envoyer leurs navires à Saint-Jay, et il n'y a par conséquent aucun blocus à présent.

Les Grecs tiennent des assemblées nombreuses dans toutes les parties du pays pour protester contre le décret des puissances ordonnant le blocus et pour demander la sympathie des nations étrangères contre la tyrannie des puissances.

ATHENES, 11.—Le ministre de l'Intérieur dans le dernier cabinet a consenti à former un ministère. Il promet d'effectuer un désarmement.

BERLIN, 11.—Le ministre grec a présenté un message au gouvernement allemand à dire que le blocus des ports de la Grèce rendait la guerre impossible et que la Grèce est obligée d'accepter l'alternative et mettre bas les armes.

Exposition internationale de Liverpool
LIVERPOOL, 11.—La reine est arrivée en cette ville aujourd'hui pour ouvrir en personne l'exposition internationale de Liverpool. La cérémonie a eu lieu à 3 heures cette après-midi. C'est la deuxième fois que Sa Majesté visite Liverpool durant son règne: sa première visite a eu lieu en 1831, et elle était accompagnée du prince consort.

Sa Majesté a délaqué à la gare du chemin de fer qui se trouve sur le terrain de l'exposition et fut accueillie avec enthousiasme par la foule qui s'était rendue pour la recevoir.

Une pluie fine rend la température désagréable. On a vu organisé une grande parade pour l'ouverture de l'exposition, mais elle n'aura pas lieu, vu le mauvais état de la température.

La reine passera la nuit à Liverpool et sera d'histoire de la ville. C'est la première fois que la corporation de Liverpool a l'honneur d'avoir pour hôte un monarque anglais, et les citoyens ont fait tout en leur pouvoir pour rendre cette journée mémorable. demain sera jour de fête et les marches seront fermées.

Le vicc anglais

LONDRES, 11.—Thomas Gibney dont le nom figure dans l'almanach des adresses avec la qualité de "gentleman" a été arrêté aujourd'hui devant le magistrat de police sur l'accusation d'avoir violé les amendements faits à la loi criminelle à la suite des révélations de la Pall Mall Gazette. Il est accusé de s'être procuré pour satisfaire sa débauche, depuis le mois de décembre dernier, une quarantaine de jeunes filles mineures, toutes de familles d'ouvriers.

Les développements de cette cause ont provoqué la plus grande indignation et les autorités ont réussi qu'indignement à sauver le prisonnier de la colère des parents de ses victimes.

Elevation à la pairie

LONDRES, 11.—La Gazette annonce l'élevation à la pairie de sir Thomas Erskine May, avec le titre de baron de Farnborough.

La question des pêcheries

LONDRES, 11.—L'association de l'arbitrage de la paix a adopté des résolutions en faveur de la paix avec les concurrents des sociétés d'Amérique et d'Angleterre, afin de former une commission pour régler la question des pêcheries et créer un tribunal spécial pour interpréter et régler les points litigieux des traités.

Le choléra

ROME, 11.—36 nouveaux cas de choléra et 11 décès sont signalés aujourd'hui à Bari, à Venise, 9 cas et 7 décès et à Brindisi, 3 nouveaux cas et pas de décès.

La Russie et la Chine

SAINT-PETERSBOURG, 11.—Le Novosti dit que la guerre seule peut régler la question de frontières entre la Chine et la Russie.

Les Cortes Espagnoles

MADRID, 11.—Les discours du trône qui a été prononcé hier par les Cortes espagnoles et des relations cordiales à l'étranger; il annonce que le gouvernement étudie la question sociale à cause de l'importance de cette question.

Une mesure sera soumise pour prolonger tous les traités de commerce. Des négociations conclues avec l'Angleterre, il est resté encore quelques points à régler. Les conditions des nations les plus favorisées pour l'importation de ses vins dans la Grande Bretagne ou dans les colonies britanniques.

Ce sont là les conditions demandées par l'Espagne. La politique financière du gouvernement a été réglée de manière à éviter une augmentation de taxes et à proposer plusieurs sujets pour la législation future. On annonce de bonne source que le traité avec l'Amérique n'a pas encore été signé et que les négociations continuent.

Nouvelles des Cantons de l'Est

BARFOUR.—On estime que les érabes ont donné cette année environ un livre et demi de sucre par arbre.

MASSAWEPP.—La femme qui a donné le jour à un enfant à deux doigts et onze ongles, est madame Desmarais. Le pauvre petit a vécu que deux heures.

ARTHABASKA.—Nous regrettons vivement d'apprendre que nos amis MM. Jos. Laverne, avocat à Arthabaska, et Louis Laverne, avocat à Bécancour, viennent de perdre leur vieille mère. Mme Laverne est morte à la résidence de son fils, à Arthabaska, à l'âge de 76 ans.

DRUMMONDVILLE.—Deux paragraphes ont paru dans le Progrès à propos de la victime de Salmon Creek, à la sortie de la Brompton. Le nom du noyé est Joseph Bonchard, tel qu'il a été dit la première fois, et non pas Joseph Blanchard. On le sait, la première impression est toujours la meilleure!

RICHMOND.—Il y a samedi huit jours, un gamin du nom de Stinson a été envoyé en prison pour la période de quatorze jours, dans les prisons de la ville de Québec, pour avoir trouble l'ordre durant les meetings de l'Armée du Salut. Pour toute défense, il a dit qu'il n'était point "le seul." Ce habité, plus tard, a pu le sauver de la geôle. Serait-il un right?

WESTBURY.—Il y a eu un charivari des mieux conditionnés, mardi soir, dans notre canton, à propos du mariage d'un vieux garçon et d'une veuve. Les charivariistes ont fait un grand bruit avec des cruches et des pots, ont brisé une vitre, ouvert la porte de force, pénétré dans la maison de l'heureux couple et fait un tapage d'enfer. La lune de miel, a été interrompue par ce tapage et les fiancés ont dû se réfugier dans une chambre voisine. On parle d'arrestations, attendu que les chefs sont connus.

SAINT-JEAN.—Larochelle, qui a été arrêté et mis en prison, il y a une quinzaine, pour avoir tiré un coup de fusil sur une bande de gamins lancés de la route et des pierres sur sa maison, a subi son procès sommairement devant le magistrat de district, M. Louper. Il a été trouvé coupable, mais vu les circonstances atténuées, il n'a été condamné qu'à trois jours de prison. Il a été défendu avec beaucoup d'habileté par M. A. N. Charland. Le gamin, atteint par les traits de plomb, est parfaitement rétabli. Il promet de ne plus "le faire."

WESTBURY.—Il y a eu un charivari des mieux conditionnés, mardi soir, dans notre canton, à propos du mariage d'un vieux garçon et d'une veuve. Les charivariistes ont fait un grand bruit avec des cruches et des pots, ont brisé une vitre, ouvert la porte de force, pénétré dans la maison de l'heureux couple et fait un tapage d'enfer. La lune de miel, a été interrompue par ce tapage et les fiancés ont dû se réfugier dans une chambre voisine. On parle d'arrestations, attendu que les chefs sont connus.

SAINT-JEAN.—Larochelle, qui a été arrêté et mis en prison, il y a une quinzaine, pour avoir tiré un coup de fusil sur une bande de gamins lancés de la route et des pierres sur sa maison, a subi son procès sommairement devant le magistrat de district, M. Louper. Il a été trouvé coupable, mais vu les circonstances atténuées, il n'a été condamné qu'à trois jours de prison. Il a été défendu avec beaucoup d'habileté par M. A. N. Charland. Le gamin, atteint par les traits de plomb, est parfaitement rétabli. Il promet de ne plus "le faire."

SAINT-JEAN.—Larochelle, qui a été arrêté et mis en prison, il y a une quinzaine, pour avoir tiré un coup de fusil sur une bande de gamins lancés de la route et des pierres sur sa maison, a subi son procès sommairement devant le magistrat de district, M. Louper. Il a été trouvé coupable, mais vu les circonstances atténuées, il n'a été condamné qu'à trois jours de prison. Il a été défendu avec beaucoup d'habileté par M. A. N. Charland. Le gamin, atteint par les traits de plomb, est parfaitement rétabli. Il promet de ne plus "le faire."

SAINT-JEAN.—Larochelle, qui a été arrêté et mis en prison, il y a une quinzaine, pour avoir tiré un coup de fusil sur une bande de gamins lancés de la route et des pierres sur sa maison, a subi son procès sommairement devant le magistrat de district, M. Louper. Il a été trouvé coupable, mais vu les circonstances atténuées, il n'a été condamné qu'à trois jours de prison. Il a été défendu avec beaucoup d'habileté par M. A. N. Charland. Le gamin, atteint par les traits de plomb, est parfaitement rétabli. Il promet de ne plus "le faire."

SAINT-JEAN.—Larochelle, qui a été arrêté et mis en prison, il y a une quinzaine, pour avoir tiré un coup de fusil sur une bande de gamins lancés de la route et des pierres sur sa maison, a subi son procès sommairement devant le magistrat de district, M. Louper. Il a été trouvé coupable, mais vu les circonstances atténuées, il n'a été condamné qu'à trois jours de prison. Il a été défendu avec beaucoup d'habileté par M. A. N. Charland. Le gamin, atteint par les traits de plomb, est parfaitement rétabli. Il promet de ne plus "le faire."

SAINT-JEAN.—Larochelle, qui a été arrêté et mis en prison, il y a une quinzaine, pour avoir tiré un coup de fusil sur une bande de gamins lancés de la route et des pierres sur sa maison, a subi son procès sommairement devant le magistrat de district, M. Louper. Il a été trouvé coupable, mais vu les circonstances atténuées, il n'a été condamné qu'à trois jours de prison. Il a été défendu avec beaucoup d'habileté par M. A. N. Charland. Le gamin, atteint par les traits de plomb, est parfaitement rétabli. Il promet de ne plus "le faire."

SAINT-JEAN.—Larochelle, qui a été arrêté et mis en prison, il y a une quinzaine, pour avoir tiré un coup de fusil sur une bande de gamins lancés de la route et des pierres sur sa maison, a subi son procès sommairement devant le magistrat de district, M. Louper. Il a été trouvé coupable, mais vu les circonstances atténuées, il n'a été condamné qu'à trois jours de prison. Il a été défendu avec beaucoup d'habileté par M. A. N. Charland. Le gamin, atteint par les traits de plomb, est parfaitement rétabli. Il promet de ne plus "le faire."

SAINT-JEAN.—Larochelle, qui a été arrêté et mis en prison, il y a une quinzaine, pour avoir tiré un coup de fusil sur une bande de gamins lancés de la route et des pierres sur sa maison, a subi son procès sommairement devant le magistrat de district, M. Louper. Il a été trouvé coupable, mais vu les circonstances atténuées, il n'a été condamné qu'à trois jours de prison. Il a été défendu avec beaucoup d'habileté par M. A. N. Charland. Le gamin, atteint par les traits de plomb, est parfaitement rétabli. Il promet de ne plus "le faire."

SAINT-JEAN.—Larochelle, qui a été arrêté et mis en prison, il y a une quinzaine, pour avoir tiré un coup de fusil sur une bande de gamins lancés de la route et des pierres sur sa maison, a subi son procès sommairement devant le magistrat de district, M. Louper. Il a été trouvé coupable, mais vu les circonstances atténuées, il n'a été condamné qu'à trois jours de prison. Il a été défendu avec beaucoup d'habileté par M. A. N. Charland. Le gamin, atteint par les traits de plomb, est parfaitement rétabli. Il promet de ne plus "le faire."

SAINT-JEAN.—Larochelle, qui a été arrêté et mis en prison, il y a une quinzaine, pour avoir tiré un coup de fusil sur une bande de gamins lancés de la route et des pierres sur sa maison, a subi son procès sommairement devant le magistrat de district, M. Louper. Il a été trouvé coupable, mais vu les circonstances atténuées, il n'a été condamné qu'à trois jours de prison. Il a été défendu avec beaucoup d'habileté par M. A. N. Charland. Le gamin, atteint par les traits de plomb, est parfaitement rétabli. Il promet de ne plus "le faire."

SAINT-JEAN.—Larochelle, qui a été arrêté et mis en prison, il y a une quinzaine, pour avoir tiré un coup de fusil sur une bande de gamins lancés de la route et des pierres sur sa maison, a subi son procès sommairement devant le magistrat de district, M. Louper. Il a été trouvé coupable, mais vu les circonstances atténuées, il n'a été condamné qu'à trois jours de prison. Il a été défendu avec beaucoup d'habileté par M. A. N. Charland. Le gamin, atteint par les traits de plomb, est parfaitement rétabli. Il promet de ne plus "le faire."

SAINT-JEAN.—Larochelle, qui a été arrêté et mis en prison, il y a une quinzaine, pour avoir tiré un coup de fusil sur une bande de gamins lancés de la route et des pierres sur sa maison, a subi son procès sommairement devant le magistrat de district, M. Louper. Il a été trouvé coupable, mais vu les circonstances atténuées, il n'a été condamné qu'à trois jours de prison. Il a été défendu avec beaucoup d'habileté par M. A. N. Charland. Le gamin, atteint par les traits de plomb, est parfaitement rétabli. Il promet de ne plus "le faire."

SAINT-JEAN.—Larochelle, qui a été arrêté et mis en prison, il y a une quinzaine, pour avoir tiré un coup de fusil sur une bande de gamins lancés de la route et des pierres sur sa maison, a subi son procès sommairement devant le magistrat de district, M. Louper. Il a été trouvé coupable, mais vu les circonstances atténuées, il n'a été condamné qu'à trois jours de prison. Il a été défendu avec beaucoup d'habileté par M. A. N. Charland. Le gamin, atteint par les traits de plomb, est parfaitement rétabli. Il promet de ne plus "le faire."

SAINT-JEAN.—Larochelle, qui a été arrêté et mis en prison, il y a une quinzaine, pour avoir tiré un coup de fusil sur une bande de gamins lancés de la route et des pierres sur sa maison, a subi son procès sommairement devant le magistrat de district, M. Louper. Il a été trouvé coupable, mais vu les circonstances atténuées, il n'a été condamné qu'à trois jours de prison. Il a été défendu avec beaucoup d'habileté par M. A. N. Charland. Le gamin, atteint par les traits de plomb, est parfaitement rétabli. Il promet de ne plus "le faire."

SAINT-JEAN.—Larochelle, qui a été arrêté et mis en prison, il y a une quinzaine, pour avoir tiré un coup de fusil sur une bande de gamins lancés de la route et des pierres sur sa maison, a subi son procès sommairement devant le magistrat de district, M. Louper. Il a été trouvé coupable, mais vu les circonstances atténuées, il n'a été condamné qu'à trois jours de prison. Il a été défendu avec beaucoup d'habileté par M. A. N. Charland. Le gamin, atteint par les traits de plomb, est parfaitement rétabli. Il promet de ne plus "le faire."

A VENDRE

La propriété située sur la rue Sussex et connue sous le nom de l'Hotel Peerless, en face du quai de la Reine. Aussi 2 maisons sur la rue Bolton, Lettre O; aussi une ferme de 50 acres de terre, lot 16, 9ème concession, Ottawa Front, township de Gloucester. Pour plus amples informations s'adresser à

T. BELLEMAIRE, 520 rue Sussex.

REVUE COMMERCIALE

Avis aux personnes qui désirent le bon temps dans leur poche. Montez Waltham en or ou argent, à grande réduction de prix, avec assortiment complet de jons de mariage et bijoux de différents genres, garantis tels qu'on les représente, sinon l'argent sera remis.

H. Norez, No 30 rue Rideau, porte voisine du London Chop House

Chez M. Laurent Duhamel vous trouverez un assortiment de viandes fraîches de toutes sortes au quartier et à la livre, livrées à domicile. M. Duhamel remercie ses nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'on lui a accordé jusqu'à ce jour. Une visite est respectueusement sollicitée.

AVIS AUX MÈRES.—Le Sirop Calmant de Madame Winslow devrait toujours être employé lorsque les enfants font leurs dents. Il soulage tout de suite le petit être souffrant; il produit un sommeil naturel, tranquille, enlevant les douleurs de l'enfant, et le petit chérubin s'éveille aussi frais qu'un bouton de rose. Ce sirop est agréable au goût. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, chasse toute souffrance, éloigne les vents, régularise les intestins, et est le meilleur remède connu pour la diarrhée provenant soit de ce que l'enfant fait ses dents, soit d'autre cause. Vingt-cinq cents la bouteille. Assurez-vous, et demandez le "Sirop Calmant de Madame Winslow," et n'en prenez pas d'autre sorte.

AVIS AU PUBLIC DE HULL. CHAUSSURES! CHAUSSURES!! Hurrah! Hurrah! Pour le coin des rues PRINCIPALE et DUKE.

Mr. Elzear Fortin a toujours en mains un assortiment considérable de chaussures faites à ordre, telles que Souliers de travail, Bottes, Bottines, qu'il vendra à sacrifice.

Il s'est procuré les services d'ouvriers habiles et compétents, dont la main d'œuvre ne peut être surpassée ailleurs.

Il vient d'importer de Chicago un assortiment de formes pour chaussures d'un système tout nouveau et dont l'élégance ne peut être contestée.

Il emploie dans la confection de ces chaussures les meilleurs matériaux possibles et garantit que tous ceux qui laisseront leur ordre seront servis à leur pleine et entière satisfaction.

Les prix sont raisonnables. Et pour les différentes raisons ci-dessus, il espère que le public intelligent de Hull et des environs continuera à lui accorder dans l'avenir le bienveillant patronage dont il a bien voulu le gratifier par le passé.

Venez un. Venez tous. ELZEAR FORTIN, Coin des rues Principale et Duke, Hull.

LA MACHINE A Coudre de l'époque; quelle est-elle? Tout le monde devrait savoir ou sait que c'est la

"New Williams" qui tient le haut du marché. Mesdames, examinez-la avant d'aller acheter ailleurs.

Vendu seulement par C. McDIARMID, 163, rue Spark.

Ottawa, 11 mai, 1886. la CHAPEAUX DU PRINTEMPS

Venant d'être reçu, un grand assortiment de CHAPEAUX dans les derniers goûts et à des prix TRÈS RÉDUITS.

—AUSSI— Capots de Caoutchouc, Parasols, Circulaires en Caoutchouc pour Dames, etc.

Une visite est respectueusement sollicitée. J. COTE, 121, Rue Rideau

LES MARCHANDISES SONT VENDUES PAYABLES TANT LA SEMAINE OU LE MOIS. IMAGES ENCADRÉS AU PRIX DES MANUFACTURES.

Venez me faire une visite, Et vous épargnez au moins de 10 à 25 par cent.

N.B.—Je vendrai aux marchands les moules, cadres, peintures, miroirs, canes vas pour tableaux et toutes les plus récentes nouveautés du commerce de papeteries aux prix de Montréal et Toronto.

W. A. ARMOUR, 432 rue Sussex.

AVIS. LES SOUMISSIONS pour le parachèvement d'un Hôtel des Douanes, à London, seront reçues jusqu'à JEUDI, le 20 mai, et non le 19 tel qu'il a été annoncé par erreur, dans un avis publié dans ce journal.

Par ordre. A. GOBELL, Secrétaire, Dept. des Travaux Publics, Ottawa, mai 7, 1886.

Royal Studio SALLES D'ART 98 Rue, Wellington

Photographies Cabinet. 2,00 la douzaine, et elles sont réellement bonnes.

Photographies de raquetteurs. Toutes sortes de Photographies exécutées à des Prix qui conviennent à tous.

VUES De toutes les parties du Canada. Cadres, Albums, Statues, Ouvrages Japonais. ABAT-JOUR

De fantaisie, faits à ordre, au plus court délai. Venez voir nos Curiosités Mécaniques.

Royal Studio. Vis-à-vis les Ateliers du Parlement.

AU PUBLIC DE HULL. CHAUSSURES! CHAUSSURES!! Hurrah! Hurrah!

Pour le coin des rues PRINCIPALE et DUKE. Mr. Elzear Fortin a toujours en mains un assortiment considérable de chaussures faites à ordre, telles que Souliers de travail, Bottes, Bottines, qu'il vendra à sacrifice.

Il s'est procuré les services d'ouvriers habiles et compétents, dont la main d'œuvre ne peut être surpassée ailleurs.

Il vient d'importer de Chicago un assortiment de formes pour chaussures d'un système tout nouveau et dont l'élégance ne peut être contestée.

FEUILLETON

DANIELLE

VI

Son but, en réconciliant les Kermartin et les Grandchamp, n'était d'ailleurs rien moins que désintéressé : il espérait d'abord faire contracter un riche mariage à sa sœur ; il comptait ensuite, cette union accomplie, emprunter cent mille francs à Octave pour payer ses plus redoutables créanciers, qu'il avait momentanément apaisés en leur offrant ostentatiosnément fort inquisiteur. Cependant madame Grandchamp était en avoir entendu parler, l'excellente femme, les répulsions spontanées qui se produisaient à première vue et qu'il est si difficile de vaincre, elle appréhendait qu'il n'y eût quelque chose de semblable dans le sentiment que sa nièce inspirait à son fils ; elle tremblait que l'ouverture faite par elle aux Kermartin ne pût aboutir ; elle se dédaignait par avance de cette blessure à leur orgueil, et, qui pis est, à leur pauvreté. Ne pouvant plus tenir à son incertitude, elle se rendit à l'appartement d'Octave.

Dix heures sonnaient aux pendules du château, la nuit était calme et douce ; accoudé sur l'appui d'une fenêtre ouverte, Octave laissait son regard se perdre dans le ciel, comme la puresse d'un fantôme capricieux et insaisissable. Il tenait dans l'une de ses mains la canif brisé, et par instants ses yeux se repaissaient doucement sur la pauvre fleur ; alors le souvenir de la scène où elle avait figuré se retraçait à son esprit. Ces mots : "Jamais ! jamais !" retombaient sur son cœur en le meurtrissant. Mais la jeunesse dévorée est comme l'herbe foulée des champs, elle se relève fraîche et virace au premier souffle qui la caresse. Bientôt Octave se rappela l'émotion de Danielle en l'écouter ; il revit des yeux de la pensée les larmes qu'elle avait essayé vainement de lui cacher dans sa fuite ; il se dit qu'elle n'avait peut-être repoussé son amour que parce qu'elle n'en avait pas compris toute la pureté et il s'écria d'un ton résolu : — "Oui, oui ! je l'épouserai !"

Il sentit une main se poser sur son épaule, se retourna et vit sa mère le regarder d'un air heureux. — "Ah ! voilà une bonne parole ! lui dit-elle en l'embrassant. Et moi qui redoutais qu'elle ne te déplût ! Oh ! dans avais-je l'esprit ? j'étais folle !"

Octave devina sans peine la néprisie de sa mère, mais la joie qu'elle manifestait lui enleva la force de la détonner immédiatement. Il la fit asséoir dans un fauteuil et s'accroupit à ses pieds sur un tabouret. — "Et d'ailleurs, reprit madame Grandchamp, n'est-ce pas notre devoir de venir au secours de cette pauvre noble famille des Kermartin, qui comme je te l'ai écrit, est entrainée sur la pente d'une ruine ? Nous retournerons sa fortune, nous redorerons son blason ; cela nous coûtera sans doute quelques bonnes inscriptions de rentes, mais aussi, à coup sûr, cela nous rapportera de douces satisfactions de conscience et de charitantes amitiés de famille.

— "Dieu ne plaise, ma mère, que je m'oppose à ce que vous rendiez aux Kermartin, les services qu'ils peuvent attendre de votre bonté ! répondit Octave. Je souscris d'avance à tout ce que vous conseillera votre cœur. Il est cependant un point sur lequel je ne saurais satisfaire vos desirs. — "Et ! quel est ce point, mon ami ? — "Mon mariage avec ma cousine. — "Madame Grandchamp resta stupéfaite. — "Je ne te comprends pas ! balbutia-t-elle. — "Cela tient à ce que vous vous méprenez sur mes sentiments, ma mère. Je n'ai nulle envie d'épouser la marquise de Blossac. — "Que me dis-tu là ? s'écria madame Grandchamp en se levant avec agitation. Mais songez, reprit-elle, que j'ai pour ainsi dire arrêté ce projet de mariage avec le comte non frère, et que je serais au désespoir de lui manquer de parole. — "Octave se recueillit un moment, puis il répondit avec une animation croissante : — "C'est raison ne m'émeut pas, ma mère. Il s'agit de ma destinée, de mon bonheur, j'ai bien le droit d'émettre mon avis, et de me prononcer contre une combinaison de famille dont je me considérerais comme la victime. — "La victime ? — "Oui, ma mère. Passe encore si la tendresse des Kermartin ne s'est jamais manifestée ! Passe encore s'ils n'ont jamais séparé leurs mains, leurs cœurs de votre cœur ! Mais depuis vingt ans vous n'avez reçu d'eux que des dédains, qu'une humiliation. Et parce qu'aujourd'hui il leur plaît de vous honorer d'un retour intéressé, j'ai fait entre eux un acte d'abnégation, de générosité ! Non ! mille fois non ! qu'ils gardent leur affection tardive et mensongère ! Je ne veux pas leur sacrifier mes sentiments ! — "Tu es trop sévère, mon fils ; tu ne tiens pas assez compte des convenances, des préjugés. — "Je les méprise, ma mère, puisque vous si noble, si bonne, vous en avez souffert ! — "Embarassée par la fermeté des réponses d'Octave, madame Grandchamp demeura silencieuse, irresolue. Mais se rappelant tout à coup les paroles qu'il prononçait au moment où elle l'avait surpris, elle dit bientôt avec un peu d'humeur : — "Mais alors qui donc voulais-tu épouser tout à l'heure ? — "Ce fut le tour d'Octave à se montrer interdit. — "Est-ce qu'il s'agirait d'un mariage disproportionné ? poursuivit madame Grandchamp. — "Quant à la fortune, oui, ma mère répondit-il enfin d'un ton résolu ; mais si j'en dois juger d'après le projet que vous aviez formé de m'unir à madame de Blossac, cette considération n'est pas de nature à vous dicter un refus. Comme moi, vous pensez que je suis assez riche pour deux. — "En vérité, c'est donc sérieux ? vous aimez ? — "J'aime, ma mère.

— Mais qui donc ? qui donc ? — Danielle.

Madame Grandchamp eut à peine la force de répéter ce nom, tant elle fut suffoquée par l'étonnement. Après un instant de silence pendant lequel l'orage s'apaisait soudainement en elle, elle s'écria avec une explosion de colère : — "Ah ! vous aimez Danielle, monsieur ! ah ! vous voulez épouser Danielle ; et c'est pourquoi vous refusez la main de votre cousine. J'en suis fâchée, mais vous n'aurez jamais mon consentement, jamais, entendez-vous ! Pardieu ! votre père rimait fort s'il vous entendait ! Quoi ! vous, fils d'un général, petit-fils d'un comte de Kermartin, vous épousez une Penhoët, l'entant d'un ancien métayer du pays, la nièce d'un menuisier parisien ! Allons, vous n'avez pas songé ! Après mûre réflexion vous abandonnez une si folle idée, une si inconvenante fantaisie.

Octave avait vu venir le grain, comme disent les matelots. Loin de chercher à lui résister, il avait plié toutes ses voiles et il attendait dans le silence et l'inertie que le tourment se fût dissipé d'elle-même. L'expérience lui avait démontré que les rages emportements de sa mère étaient toujours de courte durée, quand on les laissait passer sans opposition. C'est ce qu'il avait cette fois encore : ne rencontrant aucun obstacle, l'orage se calma, et madame Grandchamp continua d'un ton radouci : — "Voyons, recueillez toute votre raison. — "Octave ; envisagez de sang-froid l'étrange projet que vous avez conçu, et vous avouerez qu'il n'a pas le sens commun. Commencez-vous seulement cette Danielle ? Savez-vous quelle conduite elle a tenue à Paris ? Est-ce que je le sais moi-même ? Qui pourrait nous en instruire ? Avez-vous, enfant, réfléchi à tout cela ? Pour moi, je n'ai jamais entendu de sa vie passée que le coin du voile qu'elle a bien voulu soulever à mes yeux, et je me suis vraiment montré imprudent en accueillant si facilement une personne sur la moralité de laquelle j'étais si peu renseigné. Ah ! j'en prends garde ! en donnant étourdiment votre nom à une inconnue, vous risquez de la tacher ! — "Ma mère, répondit Octave avec un mouvement d'impatience. — "Ma mère, reprit-il avec douceur, vous êtes cruelle. Tout le monde au pays, vous le savez, profane Danielle un modèle de sagesse. Depuis bien deux ans qu'elle est établie à Pont-Secur, pourquoi supposer qu'elle ait été moins sage à Paris ? Son présent ne semble-t-il pas la réponse de son passé ? — "Eh ! que voulez-vous que j'en aigüre en conscience ? est-ce qu'elle ne vient pas de méconnaître mes bontés en vous tournant la tête ? — "Ah ! ma mère, interrompit vivement Octave, vous vous repentez de parler ainsi de ce noble cœur, de cet âme délicate. Sa conduite envers moi a toujours été, au contraire, d'une indifférence déconcertante, d'une froideur glaciale. — "Il y avait dans cette réplique une si sincère vibration que madame Grandchamp en fut comme remuée. Elle fléchit encore et répondit avec hésitation : — "Je ne veux bien te croire, mon fils. Non, il n'est pas possible que Danielle ait tenté de s'emparer de ton esprit. Ou je me trompe fort, ou elle n'est ni coquette ni dissimulée ; mais je n'en suis pas moins affligé de tout ce que tu m'apprends ; je gémiss des entraves que tu apportes à mes projets de réconciliation et de bonheur. — "Et moi, ma mère, ne me désespérez-vous pas, en ne voyant dans le sein de mon avenir qu'une affaire à régler suivant vos convenances et vos calculs ? Ah ! vous poussez vraiment la bonté envers moi, nobles parents jusqu'à la tyrannie envers moi ! — "Tu es injuste, Octave ; je renoncerais à tout, à mes chères espérances. Mais ne compte pas que je consente jamais à te laisser épouser une personne dont la position est infime et dont je ne connais pas même tous les antécédents. — "Que ne l'interrogez-vous alors ? Elle ne doit pas savoir mentir ; elle vous dirait sa vie entière, soyez-en sûre, et sans en rien cacher. — "Je n'accepte pas ce rôle d'inquisiteur, répliqua madame Grandchamp avec un peu d'affectation. J'ose espérer d'ailleurs qu'en apprenant à mieux connaître votre cousine, vous vous sentirez capable de l'estimer et de l'aimer. — "Je n'ai qu'un cœur, et je l'ai donné, ma mère ! répondit Octave avec fermeté. A ces mots, il alla s'accouder sur l'appui de la fenêtre en dévorant des larmes. Sa mère, plus émue qu'elle ne voulait le laisser paraître, sortit pour cacher l'attendrissement qui la gagnait.

— "Celle entrevue avait navré l'âme d'Octave. Une tristesse sombre s'empara de lui. Prêtant à son indispotion, il s'enferma dans son appartement. Lorsqu'il fut parvenu à dissiper sa mélancolie, il parut au salon, mais le temps strictement nécessaire pour n'être pas taxé d'impertinence. Le reste du temps, le fusil sur l'épaule, il s'égarait à travers la campagne, presque toujours dans la direction de Pont-Secur. L'amour, comme l'aiguille aimantée, tend sans cesse vers un mystérieux pôle. — "Octave nourrissait l'espoir de rencontrer Danielle, mais le hasard le secondait bien mal, car il ne l'aperçut pas une seule fois. Tout contrarié, et ne pouvant plus tenir à son tourment, il poussa un soir jusqu'au bourg, et passa devant les Glaucieux : les volets étaient fermés, aucun rayon de lumière ne s'échappait des fenêtres. Il revint le lendemain dans la matinée, même aspect. Saisi d'inquiétude, il courut à la chaumière de Marc ; le gars était parti pour assister au pardon d'un village lointain, il ne devait pas être de retour avant une semaine. Le cœur serré, Octave retourna lentement au château, lorsque l'orage le surprit en chemin. Ni la pluie, ni les éclairs, ni la foudre ne l'attachèrent à ses douloureuses préoccupations ; il ne songeait même pas à profiter de l'abri d'une métairie devant laquelle il passait. — "Une voix lui cria : — "Vous serez tout trempé avant d'arriver au château, monsieur Octave ! entrez donc vite vous mettre à couvert chez nous.

(A continuer.)

Ameublement de Chambre à Coucher AVEC DESSUS EN MARBRE \$30 SEULEMENT MEUBLES JOSEPH BOYDEN

CARTES PROFESSIONNELLES OTTAWA Valin et Adam AVOCATS ET NOTAIRES PUBLICS ARGENT A PRETER.

Dr Alfred Sayard BUREAU : No 376 RUE CLARENCE, Ancienne résidence du Dr Prevost

Dr J. Nolin CHIRURGIEN-DENTISTE. Elève du Collège Dentaire de Ph ladelphie, licencié par la Province d'Quebec, et diplômé du "Royal College of Dental Surgeons" d'Ontario.

CARTES PROFESSIONNELLES HULL Paul T. C. Dumais INGENIEUR DE LA CITE DE HULL, ARPEUR FÉDÉRAL ET DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

J. B. ARIAL Peintre Décorateur et Tapisserier VIENT DE REÇOVOIR 10.000 ROULEAUX DE TAPISSERIES

TOUTES COULE R. M. ARIAL surveille lui-même toutes les commandes qui lui sont faites, ainsi que le travail de ses employés.

Toiles pour Fenêtres. Nous venons de recevoir le plus bel assortiment de toiles peintes et dorées pour Fenêtres qui ont jamais été importées en Canada

Madame Thomas Byfield née DUMOUCHEL, 147 Rue Sparks Ottawa.

Aux Contracteurs et Autres. A l'établissement du soussigné, vous trouverez des chasses, portes, persiennes, peintures, huiles, vitres, mastic, etc., à des prix très modérés.

DELEGANTS CHARS PALAIS sont attachés aux trains de vitesse entre Ottawa et Montréal.

SECTION ST. LAURENT ET OTTAWA. Arr. à Prescott... 9 30 a.m. 4 05 p.m.

ROBERT B. MOODIE, Agent pour les passagers et le fret de l'Ouest, 93 bloc Russin, rue York, Toronto.

PILULES PURGATIVES de D. GUILLÉ. PILULES d'Extrait d'ELIXIR Tonique Anti-Glaireux du D. GUILLÉ. Préparé par PAUL GAGE

ANTI-DIABÉTIQUE ROCHER. Le plus puissant tonique et reconstituant. Préparation spéciale et souveraine contre le DIABÈTE.

INJECTION CALETT. GUÉRISON certaine en 3 Jours sans aucun Médicament. PARIS - 7, Boulevard Denain, 7 - PARIS

C. STRATTON Marchand d'Épiceries EN GROS ET EN DETAIL. COIN DES RUES Dalhousie et St Patrick OTTAWA

CHEVAUX. Les expéditions de grains et de marchandises trouveront au port d'Halifax toutes les commodités désirables pour l'embarquement de leurs effets.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL. Route de la Malle Royale, des Passagers et du Fret entre le Canada et la Grande Bretagne, et Route directe entre l'Ouest et tous les points du bas du St-Laurent et de la Baie de Chaleur, ainsi que le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'île du Prince Édouard, le Cap-Breton, Terre-Neuve, les Bermudes et la Jamaïque.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL. Les passagers qui s'en vont en Angleterre ou sur le Continent européen peuvent prendre le paquebot de la malle chaque Samedi avant-midi à Halifax, en partant de Toronto Mercredi après-midi.

AGASIN DE Modes.

SPARKS.

MAGASIN DE TAPISSERIES

goutis viennent d'être

les Vernis, etc.

prêtes à poser,

DUFORD.

TRAITS

REDUCTION

NET

par doz.

Delorme

569 Rue Sussex

garantie.

VACANTES

chaque insertion.

mmes pour travailler

DACKUS, Gerant

ou à louer

290 rue Théodore,

AFFAIRES

LL

SIMAYS,

onfectionneuses

en tricot.

leur domicile au

ché central,

LL.

MOITIE PRIX

mission. Les acheteurs

généralement (trop

de leurs articles aient

PRIX !

font, il est d'ordi-

ment comptant ;

changé durant

ent.

NAISSANCE

En cette ville, le 12 courant, madame M. P. A. Roy, un fils.

PERDUE—De la petite ferme, depuis vendredi dernier, une vache caillie, portant un collier et un groret et un bout de corde attaché au collier. Toute personne qui en aura pris connaissance est priée d'en informer M. Zoticque Leblanc, No. 27 rue Albion, Hull.

PERDU—Une somme de 100 francs, en billets de banque, a été perdue par M. J. Chagnon, propriétaire de la ferme de la Pointe à Gatineau. On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

J. CHAMPAGNE, Ptre. Curé. Pointe à Gatineau, près d'Ottawa.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra jusqu'à vendredi le 21 courant inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au sousigné pour le rachat de la ferme de la Pointe à Gatineau; ces soumissions devront être faites pour la maçonnerie et la charpenterie séparément et non conjointement. Les plans et devis seront déposés à l'adresse ci-dessus à partir de ce jour et jusqu'à la plus basse ni aucune des soumissions.

J. CHAMPAGNE, Ptre. Curé. Pointe à Gatineau, près d'Ottawa.

Pour les Incendiés.

M. E. G. Laverdure, marchand de fer, rue William, Ottawa, offre du clou à \$2.50 le quart, pour les incendiés de Hull seulement.

Aussi peintures, complets, huiles, mastic, ferronneries à une réduction considérable.

Pour les Incendiés.

M. L. G. Laverdure, marchand de fer, rue William, Ottawa, offre du clou à \$2.50 le quart, pour les incendiés de Hull seulement.

Pour les Incendiés.

M. L. G. Laverdure, marchand de fer, rue William, Ottawa, offre du clou à \$2.50 le quart, pour les incendiés de Hull seulement.

Pour les Incendiés.

M. L. G. Laverdure, marchand de fer, rue William, Ottawa, offre du clou à \$2.50 le quart, pour les incendiés de Hull seulement.

Pour les Incendiés.

M. L. G. Laverdure, marchand de fer, rue William, Ottawa, offre du clou à \$2.50 le quart, pour les incendiés de Hull seulement.

Pour les Incendiés.

M. L. G. Laverdure, marchand de fer, rue William, Ottawa, offre du clou à \$2.50 le quart, pour les incendiés de Hull seulement.

Pour les Incendiés.

M. L. G. Laverdure, marchand de fer, rue William, Ottawa, offre du clou à \$2.50 le quart, pour les incendiés de Hull seulement.

LEGISLATURE DE QUEBEC

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE

QUÉBEC, 11.

La séance est ouverte à 3 heures. L'honorable Trésorier provincial soumet les résolutions suivantes concernant l'octroi du gouvernement fédéral des chemins de fer.

« Résolu 1: Que la somme de deux millions trois cent quatre-vingt-quatre mille piastres accordée par le gouvernement du Canada, de la province de Québec, en considération de la construction du chemin de fer de Québec à Ottawa, sera appliquée au paiement de la dette consolidée de la province; »

« Résolu 2: Que la dite somme soit versée au fonds créé pour le rachat de l'emprunt effectué en vertu de la 37^e Vict., ch. 3, et soit appliquée au paiement d'autant de l'emprunt fait en vertu de cet acte, et forme partie du fonds d'amortissement créé pour le rachat de cet emprunt; »

« Résolu 3: Que l'intérêt à accroître sur cette somme soit appliqué au paiement de l'intérêt de l'emprunt ci-dessus mentionné; »

« Résolu 4: Qu'il soit enjoint au Trésorier provincial de ne pas employer, même temporairement, aucune partie de cette somme, ni des intérêts à en provenir, pour aucun autre objet; »

« Résolu 5: Qu'il soit rendu un compte fidèle à Sa Majesté du placement et emploi de cette somme ainsi que des intérêts à en provenir. »

L'honorable M. ROBERTSON en proposant que la Chambre se forme en comité sur ces résolutions dit que ces résolutions auraient pratiquement le même effet que celles adoptées par la Chambre lors que l'Orateur de cette Assemblée était trésorier provincial.

La motion est alors adoptée. L'honorable M. TAILLON propose que la Chambre se forme en comité sur les résolutions suivantes:

« Attendu que certaines personnes impliquées dans les troubles récents des territoires du Nord-Ouest, ont été trouvées coupables d'offenses contre les lois du Canada et subissent actuellement l'emprisonnement comme punition de cette offense; »

« Attendu que la paix et la tranquillité ont été entièrement rétablies et qu'il est de l'intérêt des diverses nationalités du Canada que la paix et le bon ordre continuent à régner entre tous les sujets de Sa Majesté de quelque race ou dénomination religieuse que ce soit; »

« Attendu que les circonstances qui se rattachent aux offenses ci-dessus mentionnées sont d'une nature toute particulière et que la population de cette province verrait d'un bon œil l'exécution de la loi; »

L'honorable Procureur-Général exprime l'espoir que le chef ou quelques membres de l'opposition appuieront cette motion.

M. MÉRIS demande de retarder ces résolutions jusqu'à ce qu'il les ait examinées, ce qui est convenu.

On s'attend à ce que M. Mercier présentera un amendement à ces résolutions, mais dont la nature n'a pas encore transpiré.

M. MARTEL présente un rapport sur les ordres du jour constatant que le comité a examiné la requête de la ville de Hull demandant un acte d'autorisation à effectuer un emprunt de \$175,000 et d'emettre des debentures au même montant et rapporte que les avis requis ont été obtenus.

Le comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de gaz de Montréal et rapporte que les avis requis ont été obtenus.

M. MÉRIS demande de retarder ces résolutions jusqu'à ce qu'il les ait examinées, ce qui est convenu.

On s'attend à ce que M. Mercier présentera un amendement à ces résolutions, mais dont la nature n'a pas encore transpiré.

M. MARTEL présente un rapport sur les ordres du jour constatant que le comité a examiné la requête de la ville de Hull demandant un acte d'autorisation à effectuer un emprunt de \$175,000 et d'emettre des debentures au même montant et rapporte que les avis requis ont été obtenus.

Le comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de gaz de Montréal et rapporte que les avis requis ont été obtenus.

M. MÉRIS demande de retarder ces résolutions jusqu'à ce qu'il les ait examinées, ce qui est convenu.

On s'attend à ce que M. Mercier présentera un amendement à ces résolutions, mais dont la nature n'a pas encore transpiré.

M. MARTEL présente un rapport sur les ordres du jour constatant que le comité a examiné la requête de la ville de Hull demandant un acte d'autorisation à effectuer un emprunt de \$175,000 et d'emettre des debentures au même montant et rapporte que les avis requis ont été obtenus.

Le comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de gaz de Montréal et rapporte que les avis requis ont été obtenus.

Courrier de Montréal

—Les carabiniers Victoria ont fait un parade dans les rues, hier soir, avec musique en tête.

—M. E. Haight vient de prendre une action en dommages de \$1,000 contre la cité de Montréal.

—La Commission Royale a été de nouveau en cette ville, hier matin, sous la présidence de M. le juge Routhier.

—M. A. Robertson, président de la commission du Havre doit partir prochainement pour visiter l'Angleterre.

—L'ascenseur du parc de la montagne est en opération depuis la semaine dernière. Les visiteurs affluent constamment.

—Les candidats qui se présentent aux examens du service civil sont au nombre de 67. Ces examens sont commencés d'hier matin.

—L'inauguration de la traverse de l'île Sainte-Hélène se fera samedi prochain. Les bateaux qui feront le service, cette année, sont le *Berthier* et le *Montcalm*.

—M. Thomas Swine, riche cultivateur de la Petite Côte, vient de se fracturer une jambe en descendant de voiture. Sa blessure est cependant peu dangereuse.

—Le nommé Domenico Armellini détenu dans la prison de Montréal, après être sorti de l'asile des aliénés, a été libéré, hier matin, par Son Honneur le juge Monk.

—L'exposition des étalons du comté des Deux Montagnes aura lieu à Saint-Joseph du Lac le 15 courant. L'étalon de la société d'agriculture du comté y sera exposé.

—M. Kerr, C. R. est parti, hier soir pour Londres en compagnie de sa femme et de sa fille. Après avoir plaidé la cause de la taxe des timbres devant le Conseil Privé, il visitera l'Europe.

—Un citoyen suggère, hier, pour bien éclairer le port la nuit, sans que ça soit trop dispendieux, d'installer des feux de jonction électrique avec des réflecteurs sur les tours de Notre-Dame.

—Hier avant-midi, un nommé James Gross, passant rue Notre-Dame, tomba dans une excavation et s'infligea une grave blessure à la tête. Le constable Hotte le recueillit et le transporta au poste central.

—M. Henry Burth, a trouvé le cadavre d'un homme, sous accusation de parjure, sur la route de la Pointe à Gatineau, au coin des rues McCord et William. La police a été notifiée immédiatement et le corps a été transporté à la morgue où le coroner doit tenir une enquête.

—Hier matin, Son Honneur le juge Taschereau a déclaré bonne et valide la saisie instituée par M. l'abbé Sentenne contre M. Poisson, pour la somme de \$1,125.35 étant le montant d'une créance de la succession Beaudry.

M. MORRIS, garde-pêche du gouvernement, a donné sa démission de son poste de chef de bureau, au poste de la Pointe à Gatineau, en raison de sa santé.

M. Andrew Patterson a été arrêté hier matin, sous accusation de parjure, sur la plainte de M. James F. Wolf, employé de la douane. Le plaignant allégué dans sa déposition que le défendeur, le 8 septembre 1886, a donné sa déposition sous serment relativement à une note d'entrée de marchandises importées au Canada.

—Le chef de police Paradis est d'opinion que la police doit être augmentée d'au moins cinquante hommes car elle est insuffisante. Il recommandera au comité de police l'établissement de postes de police supplémentaires de postes d'alarmes dont les clefs seraient remises à différents citoyens qui se chargeraient d'appeler la police toutes les fois qu'il sera nécessaire.

ECHOS DE HULL

Le Révérend Père Harnois. Le Révérend Père Harnois est parti, hier, de Hull pour aller passer un mois à Plattsburg afin de prendre un peu de repos dans l'intérêt de sa santé.

M. Eddy. M. E. B. Eddy est arrivé cette après-midi à Hull. La fanfare de la cité et les membres du conseil de ville sont allés à sa rencontre. Nul doute que notre grand industriel, cette fois encore, déliera largement les cordons de sa bourse pour venir en aide aux malheureuses victimes de l'incendie.

M. Moise Trudelle a perdu hier ou ce matin, la somme de \$20 en billets de banque. Prière à celui qui les a trouvés de les lui remettre.

M. Lane est allé assister à l'enterrement aujourd'hui.

M. Lane est allé assister à l'enterrement aujourd'hui.

M. Lane est allé assister à l'enterrement aujourd'hui.

OMIS

Les noms suivants des localités de la rue Principale, ont été omis dans nos comptes-rendus de l'incendie par suite du peu de temps à notre disposition pour nous procurer tous les détails. Nous rectifions aujourd'hui en donnant publicité à ces noms oubliés: MM. Danis, Bergeron, Joseph Vary, Mde Godefroi Beaudette, M. McConnell, Joseph Lafontaine, Zéphirin Groleau, Epiphane Bilodeau, Mde Jérémie Lesard, Mde Simpson, Médéric Richardson, Paquin, hôtelier.

M. L. Genest, chef de police de Hull, a été autorisé à recevoir tous les articles et effets de lingerie, particulièrement pour les femmes et les enfants qui ont perdu leurs effets durant l'incendie de Hull.

On pourra aussi adresser ces articles au chef de police de Hull, au bureau du Canada, No 524 rue Sussex, d'où ils seront expédiés à Hull.

M. J. B. Villeneuve a perdu par l'incendie de dimanche, 2 maisons, comprenant trois logements valant \$1,600 au lieu de \$1,900, comme on l'a annoncé lundi.

M. Noé Timmons est le propriétaire de la maison de Dame veuve Fournel, mentionnée dans notre compte-rendu de lundi.

Monseigneur. C. Inclusion veuillez trouver mon chèque pour \$25.00 que vous voudrez bien employer à venir en aide aux victimes du feu terrible qui vient de dévaster votre cité.

Je ne regrette qu'une chose, dans les circonstances, c'est que mes moyens ne me permettent pas de faire davantage. Veuillez croire, M. le maire, que le malheur arrivé à votre population cause les plus vives sympathies parmi tous ceux qui en ont connaissance.

J'ai l'honneur d'être Monsieur Votre dévoué Serviteur J. M. McDUGALL

A. ROCHON Ecr. Maire de la cité de Hull Hull

Assurances. Le chiffre des pertes des assurances est peu élevé comparativement à la valeur des effets incendiés. Ce n'est pas que les citoyens de Hull ne comprennent pas les avantages de l'assurance, mais il leur était impossible de s'assurer même en offrant des taux très élevés. La moyenne du taux était de 2 1/2 à trois pour cent.

La compagnie d'assurance "City of London" dont M. Cimon était l'agent perd environ \$12,000 et les Compagnies dont M. Chs Desjardins était agent \$3,500 réparties comme suit: "Caledonia" \$1250, "Northen" \$1400, "Phenix" \$800.

M. L. N. Dorion n'avait que \$1700 d'assurance, \$1000 sur son ménage et effet de magasins et \$700 sur sa maison. M. Rochon n'avait que \$600 d'assurance sur une valeur de \$6000.

Comité d'organisation. Tel que décidé il a été tenu hier à deux heures une nouvelle assemblée du comité d'organisation de secours aux incendiés.

M. Rochon, maire de Hull occupait le fauteuil parmi les personnes présentes. Sa Grandeur Mgr Duhamel, le Dr RR. PP. Caubin et Grandifils, le Dr Dnhamel, les échevins Richer, Ste Marie et Fortin, MM. J. Marion, M. D. Clairoix, T. E. St-Jean, N. Fortier, T. Sauvageau, P. T. G. Dumais, B. Carrière et G. G. V. Ardouin.

Il fut proposé par le Dr Duhamel, secondé par l'échevin Richer, que les locaux qui ont souffert des pertes par l'incendie fussent invités à se rendre à la Station de Police, marché central, afin de faire enregistrer et établir le montant et la nature de leurs pertes par les personnes du Comité de distribution.

Proposé par le Dr Duhamel, secondé par l'échevin Richer, que les bons payables en marchandises souscrits par MM. Bryson, Graham et Cie, F. X. Martin et autres, soient placés entre les mains des Rvdes. Sœurs Grises pour être distribués aux locataires et qu'en même temps les Rvdes Sœurs soient chargées de s'enquérir des besoins excédant ceux auxquels elles pourront pourvoir avec leurs ressources et fassent rapport.—Adopté.

Proposé par M. Marion, secondé par M. Ardouin, qu'instructions soient données aux Rvdes. Sœurs Grises et aux Chers Frères de la doctrine Chrétienne, de fournir à leurs élèves dont les livres et autres effets de classes ont été détruits par le feu, tels livres et effets dont il ont un besoin urgent et présenter les factures au Comité.—Adopté.

Proposé par Sa Grandeur Mgr Duhamel, secondé par le Dr Duhamel, que lorsque le montant des contributions payées à un locataire aura été suffisant pour l'indemniser de ses pertes, la balance restant entre les mains du Trésorier de ce Comité soit distribuée aux propriétaires et

FEUILLETON

MONSIEUR LECOQ

L'HONNEUR DU NOM

Et vous hésitez?...demanda-t-elle. Ah!...tu ne sais pas... Je sais qu'il faut rendre Sairmeuse.

C'était bien là ce que lui criait la voix de sa conscience, cette voix qui n'est qu'un murmure et que cependant tout le fracas de l'univers ne saurait étouffer.

Personne ne m'a vu emporter le coffre, balbutia-t-il. On me soupçonnerait qu'on ne trouverait pas une seule preuve...Mais personne ne sait rien...

Marie-Anne se redressa, l'œil étincelant de la plus généreuse indignation. Mon père!... interrompit-elle, oh!...mon père!...

Et d'un ton plus calme elle ajouta: Si le monde ne sait rien, pouvez-vous donc oublier, vous! M. Lacheneur semblait près de succomber aux souffrances des horribles combats qui se livraient en lui.

Moins abattu est l'accusé à l'heure où se décide son sort, pendant ces minutes éternelles où il attend un verdict de vie ou de mort, l'œil fixé sur cette petite porte par où il a vu le jury sortir pour délibérer.

Rendre!...reprend-il, quoi?...Ce que j'ai reçu?... Soit, je consens. Je porterai au duc quatre-vingt mille francs, j'y ajouterai les intérêts de cette somme depuis que je l'ai en dépôt, et...nous serons quittes.

La jeune fille hochait la tête d'un air doux et triste. Pourquoi ces subterfuges indignes de toi? prononça-t-elle. Tu sais bien que c'est Sairmeuse que Mlle Armande entendait confier au serviteur de sa famille... C'est Sairmeuse qu'il faut rendre.

Ce mot de "serviteur" devait révolter un homme qui, tant qu'avait duré l'Empire, avait été un des puissants du pays.

Ah!...vous êtes cruelle, ma fille, dit-il avec amertume, cruelle comme l'enfant qui n'a jamais souffert... cruelle comme celui qui, n'ayant jamais été tenté, est imployable pour qui succombe à la tentation.

Il est des actes que Dieu seul, en sa divine justice, peut juger, parce que seul. Il sait tout et lit au fond des âmes...

Je ne suis qu'un dépositaire, me dis-tu. C'est bien ainsi que je me considérais jadis...

Si ta pauvre sainte mère vivait encore, elle te dirait mon trouble et mes angoisses en me voyant cette richesse soudaine qui n'était pas mienne... Je tremblais de me laisser prendre à ses séductions. J'avais peur de moi... J'étais comme le joueur chargé de tenir le jeu d'un autre, comme un ivrogne qui aurait reçu en dépôt les plus délicieuses liqueurs...

Tu mères te dirait que j'ai remué ciel et terre pour retrouver le duc de Sairmeuse. Mais il avait quitté le comte d'Artois, on ne savait ce qu'il était devenu... J'ai été dix ans avant de me décider à habiter le château, oui, dix ans, pendant lesquels chaque matin j'ai fait brosser les meubles et les tapis comme si le maître eût dû revenir le soir.

Enfin j'osai... J'avais entendu M. d'Escoval affirmer que le duc avait été tué à la guerre... je m'installai ici. Et puis, à mesure que par mes soins le domaine de Sairmeuse devenait plus beau et plus vaste, je m'en sentais plus légitimement le possesseur...

Mais ce plaidoyer désespéré en faveur d'une cause mauvaise, ne pouvait toucher la loyale Marie-Anne.

—Il faut restituer!...répéta-t-elle. M. Lacheneur se tordait les bras.

(A continuer)

Continues pour le prochain Carnaval au Fenil à Rouleaux "Royal".

Carnaval "Mikado" Patinoir à Rouleaux "Royal" mercredi soir, 12 mai.

Magnifique Costume pour le prochain Carnaval, y inclus l'admission, seulement 50 centimes.

E. D. D'ORSONNENS.

FEUILLETON

MONSIEUR LECOQ

L'HONNEUR DU NOM

Et vous hésitez?...demanda-t-elle. Ah!...tu ne sais pas... Je sais qu'il faut rendre Sairmeuse.

C'était bien là ce que lui criait la voix de sa conscience, cette voix qui n'est qu'un murmure et que cependant tout le fracas de l'univers ne saurait étouffer.

Personne ne m'a vu emporter le coffre, balbutia-t-il. On me soupçonnerait qu'on ne trouverait pas une seule preuve...Mais personne ne sait rien...

Marie-Anne se redressa, l'œil étincelant de la plus généreuse indignation. Mon père!... interrompit-elle, oh!...mon père!...

Et d'un ton plus calme elle ajouta: Si le monde ne sait rien, pouvez-vous donc oublier, vous! M. Lacheneur semblait près de succomber aux souffrances des horribles combats qui se livraient en lui.

Moins abattu est l'accusé à l'heure où se décide son sort, pendant ces minutes éternelles où il attend un verdict de vie ou de mort, l'œil fixé sur cette petite porte par où il a vu le jury sortir pour délibérer.

Rendre!...reprend-il, quoi?...Ce que j'ai reçu?... Soit, je consens. Je porterai au duc quatre-vingt mille francs, j'y ajouterai les intérêts de cette somme depuis que je l'ai en dépôt, et...nous serons quittes.

La jeune fille hochait la tête d'un air doux et triste. Pourquoi ces subterfuges indignes de toi? prononça-t-elle. Tu sais bien que c'est Sairmeuse que Mlle Armande entendait confier au serviteur de sa famille... C'est Sairmeuse qu'il faut rendre.

Ce mot de "serviteur" devait révolter un homme qui, tant qu'avait duré l'Empire, avait été un des puissants du pays.

Ah!...vous êtes cruelle, ma fille, dit-il avec amertume, cruelle comme l'enfant qui n'a jamais souffert... cruelle comme celui qui, n'ayant jamais été tenté, est imployable pour qui succombe à la tentation.

Il est des actes que Dieu seul, en sa divine justice, peut juger, parce que seul. Il sait tout et lit au fond des âmes...

Je ne suis qu'un dépositaire, me dis-tu. C'est bien ainsi que je me considérais jadis...

Si ta pauvre sainte mère vivait encore, elle te dirait mon trouble et mes angoisses en me voyant cette richesse soudaine qui n'était pas mienne... Je tremblais de me laisser prendre à ses séductions. J'avais peur de moi... J'étais comme le joueur chargé de tenir le jeu d'un autre, comme un ivrogne qui aurait reçu en dépôt les plus délicieuses liqueurs...

Tu mères te dirait que j'ai remué ciel et terre pour retrouver le duc de Sairmeuse. Mais il avait quitté le comte d'Artois, on ne savait ce qu'il était devenu... J'ai été dix ans avant de me décider à habiter le château, oui, dix ans, pendant lesquels chaque matin j'ai fait brosser les meubles et les tapis comme si le maître eût dû revenir le soir.

Enfin j'osai... J'avais entendu M. d'Escoval affirmer que le duc avait été tué à la guerre... je m'installai ici. Et puis, à mesure que par mes soins le domaine de Sairmeuse devenait plus beau et plus vaste, je m'en sentais plus légitimement le possesseur...

Mais ce plaidoyer désespéré en faveur d'une cause mauvaise, ne pouvait toucher la loyale Marie-Anne.

—Il faut restituer!...répéta-t-elle. M. Lacheneur se tordait les bras.

(A continuer)

Continues pour le prochain Carnaval au Fenil à Rouleaux "Royal".

Carnaval "Mikado" Patinoir à Rouleaux "Royal" mercredi soir, 12 mai.

Magnifique Costume pour le prochain Carnaval, y inclus l'admission, seulement 50 centimes.

E. D. D'ORSONNENS.